2026-55

AZILLANET **EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE**

DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIR UN DEBIT DE BOISSONS TEMPORAIRE

Madame le Maire,

Je soussigné(e) : Mme Zoé PONCET (Foyer Rural)

ai l'honneur de vous prier de bien vouloir m'autoriser à établir un débit de boissons temporaire à Azillanet

Le 04 Décembre 2026 de 16h00 à 23 h à l'occasion de : **MARCHE D'HIVER.**

Le 06-11-2026.....

Signature,

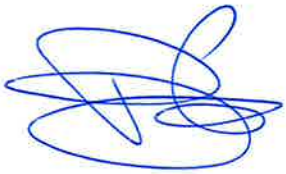

Nombre d'autorisations déjà obtenues dans l'année : ...4....

A R R E T E MUNICIPAL

Objet : Autorisation d'ouverture d'un débit de boissons temporaire, 3ème groupe, à l'occasion d'une manifestation publique

Nous, Cécile SEGUIN, Maire de la commune d'AZILLANET (Hérault),

Vu le Code de la Santé Publique notamment son article L.3334-2,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2212-1 et L.2212-2,
Vu l'arrêté préfectoral en date du 23-05-2022 portant règlement général de police des débits de boissons dans le département de l'Hérault,

Vu la demande présentée par Mme Zoé PONCET, Association FOYER RURAL en date du 06-11-2026

ARRÊTONS

Article 1er : Mme Zoé PONCET, Association « FOYER RUAL » est autorisée à ouvrir un débit de boissons temporaire, 3ème groupe, au lieu-dit : Théâtre de Verdure, le 04 Décembre 2026, de 16h00 à 23h, à l'occasion du **MARCHE D'HIVER.**